

REGLEMENT DE LA COURSE (English below)

1 ORGANISATION

L'association « Dénivelé positif » est constituée sous les statuts officiels et déposés selon les règles d'usage.

2 EPREUVES

6 courses à pied en pleine nature, empruntant les sentiers de randonnées des Alpes de la Riviera.

- 1) **MXAlps** au départ et à l'arrivée de Montreux sur environ 55km et environ 4'200 mètres de dénivelé positif.
- 2) **MXSky** au départ et à l'arrivée de Montreux sur environ 30km et environ 2'100 mètres de dénivelé positif.
- 3) La **Freddie's Night** et
- 4) La **Queen's Night** au départ et à l'arrivée de Montreux sur environ 15km respectivement 6km et environ 1'000 et 300 mètres de dénivelé positif.
- 5) **MXFamily**, avec deux relais (parent-enfant) à Montreux, puis sur le parcours de la MXSky (pour l'adulte) ;
- 6) **MXKids**, course gratuite sur les quais de Montreux pour les enfants jusqu'à 10 ans.

Les courses se font en individuel et se dérouleront en une seule étape, à allure libre, en un temps limité.

3 CONDITIONS DE PARTICIPATION

La **MXAlps** sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, **née en 2001 ou avant**, licenciée ou non. Pas de limite d'âge pour les deux autres parcours, mais les jeunes de moins de 18 ans révolus doivent fournir une autorisation de leur représentant légal pour **La MXSky, La Freddie's Night et La Queen's Night**.

Les courses comportent des passages en altitude et les conditions peuvent être très difficiles (nuit, vent, froid, pluie ou neige). Un entraînement adéquat et une capacité d'autonomie personnelle sont primordiaux.

En s'inscrivant à l'une des épreuves le coureur doit :

- Être conscient de la longueur et de la difficulté de l'épreuve.
- Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques difficiles du fait de l'altitude
- Savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
- Être en bonne forme physique et ne souffrir d'aucune contre-indication à la pratique de sport d'endurance.
- Être conscient que l'organisation ne peut pas garantir une sécurité absolue durant la course.

La participation au Trail entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

4 CATEGORIES (Hommes/Femmes)

- Juniors : 2000 à 2005
- Espoirs : 1999 à 1997
- Seniors : 1980 à 1996
- Masters 1 : 1970 à 1979
- Masters 2 : 1960 à 1969
- Masters 3 : 1959 et avant

Pour La Freddie's Night et la Queen's Night, un seul classement « scratch » Hommes et Femmes sera considéré. Pour la MXFamily, un seul classement sans différenciation de genre sera considéré.

Sur la MXAlps, une seule catégorie Juniors/Espoirs sera récompensée.

5 RAVITAILLEMENT & SEMI AUTO-SUFFISANCE

Le principe de course individuelle en semi autosuffisance est la règle. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures.

Pour des questions écologiques et de confort nous suggérons fortement à chaque participant de disposer de son propre gobelet personnel pour toute la durée de la course.

Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.

L'assistance personnelle sera autorisée **uniquement sur les points de ravitaillement officiels** et dans une zone spécifiquement réservée à cet usage. Vous devrez obligatoirement suivre le parcours prévu à l'intérieur du poste de ravitaillement même si vous ne voulez pas vous y arrêter.

L'accompagnement d'un coureur durant toute ou partie du parcours est interdite, mis à part dans la portion du village de départ.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

Des postes de contrôle « volants » sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

6 INSCRIPTIONS

Inscriptions sur Internet jusqu'au 24 juillet 2019 et paiement sécurisé par carte bancaire :

- 1) **MXAlps** : prix de lancement 79 CHF, à partir du 10/12/2018 : 89 CHF puis augmentation à partir 02/06/2019
- 2) **MXSky** : prix de lancement 58 CHF, à partir du 10/12/2018 : 65 CHF puis augmentation à partir du 02/06/2019
- 3) **La Freddie's Night** : prix de lancement 45 CHF puis augmentation à partir du 10/12/2018
- 4) **La Queen's Night** : prix de lancement 30 CHF puis augmentation à partir du 10/12/2018
- 5) **MXFamily** : prix de lancement 67 CHF, à partir du 10/12/2018 : 75 CHF puis augmentation à partir du 02/06/2019

La MXKids, réservé aux enfants est gratuite.

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement. **Le changement d'inscription pour passer sur un parcours plus court ne peut se faire que jusqu'au 15 juillet 2019.**

Aucun changement ne sera admis après cette date. Aucun remboursement ne sera pris en compte lors de ces changements.

7 ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation pour autant que le paiement se fasse par carte de crédit via internet, le montant est à rajouter aux frais d'inscription sur le même versement.

L'objet de la garantie est de permettre le remboursement des frais engagés pour l'inscription à l'une des deux courses dans le cas où un coureur demande à annuler son inscription du fait d'un des événements suivants :

- Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation. En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Aucune forme de remboursement ne sera accordée si la ou le participant n'a pas souscrit à cette assurance annulation. Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans les trois mois qui suivent l'épreuve. Les demandes de remboursement sont à adresser à :

Association Dénivelé Positif
« Montreux Trail Festival »
Rte de Pierre-Ozaire 2B
CH-1073 Savigny
SUISSE

8 EQUIPEMENT

Equipements	MXAlps	MXSky	Freddie's Night	Freddie's Night	MXFamily
Réserve d'eau, minimum 1 litre	✓				
Réserve d'eau, minimum 0.5 litre		✓	✓	(✓)	✓
Veste imperméable avec capuche ²	✓	✓	(✓)	(✓)	✓
Lampe frontale (avec pile de rechange)	✓		✓	✓	
Lampe frontale de rechange	(✓)				
Gobelet	✓	✓	(✓)	(✓)	✓
Couverture de survie (2.20 x 1.40 m)	✓	✓	(✓)	(✓)	✓
Sifflet	✓	✓			✓
Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (mini 80cm x 3 cm)	✓	(✓)			(✓)
Réserve alimentaire	✓	✓			✓
Pantalon ou collant de course à jambes longues ¹	✓				
Téléphone portable en état de marche et allumé.	✓	✓	✓	✓	✓
Vêtement chauds longues manches	✓	(✓)			(✓)
Gants	(✓)				
T-shirt de rechange	(✓)				
Casquette ou bandana	(✓)	(✓)			(✓)
Lunettes de soleil	(✓)	(✓)			(✓)
Crème solaire	(✓)	(✓)			(✓)

✓ obligatoire (✓) conseillé

Remarques :

Un contrôle du matériel pourra avoir lieu au départ et à l'arrivée. Des commissaires de course seront aussi habilités à contrôler votre sac en n'importe quel lieu du parcours.

En fonction des conditions météorologiques, l'organisation annoncera pendant le briefing précédant la course le matériel obligatoire qui pourrait devenir optionnel.

Si vous choisissez de prendre des bâtons, vous devez les avoir tout au long de la course.

¹ peut être remplacé par un corsaire avec des jambières de façon à ce que les jambes soient totalement couvertes.

9 DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, après avoir fait contrôler son matériel obligatoire.

En cas de perte de la puce, celle-ci devra être remboursée.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence dans son intégralité pendant toute la course. Il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré, mais en cas d'abandon il est désactivé.

10 SACS COUREURS

Chaque concurrent a la possibilité de laisser ses affaires personnelles au départ à Montreux. Aucun sac ne sera distribué par l'association.

Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

11 SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Un poste de secours est implanté en différents sites stratégiques. Ces postes sont en liaison téléphonique avec le PC de la course.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres l'organisation ou conventionnés. Les secouristes et médecins sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvres tous moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

En complément du dispositif de secours, du personnel soignant sera présent sur certains postes pour vous assister en cas de problème médical sévère. Les soins pouvant être apportés sur les points hauts du parcours sont nécessairement limités aux personnes présentant un problème sévère. Des soins pour des problèmes bénins, résultant notamment de maux engendrés par l'épreuve, pourront être apportés sur certains postes situés plus bas et dans la limite de la disponibilité du personnel soignant. L'accès aux soins et leur nature sont laissés à l'appréciation du personnel soignant.

Nous vous informons qu'il existe un N° de téléphone d'urgences des secours en Suisse, il s'agit du 144.

Cependant, pour des questions d'organisation et de coûts, nous conseillons fortement aux participants de contacter le PC Sécurité à Montreux. Ce numéro sera imprimé sur chaque dossard.

12 TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Barrières horaires (exprimées en heure de course)

	COL DE CHAUDE	SONCHAUX
	26 km	40 km
MXAlps	Après	Après
	8h00	11h

	JAMAN	MONTREUX
	17 km	Arrivée
MXSky	Après	Après
MXFamily	6h00	9h00

Les barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas ...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, **les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée** (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

13 ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard. Le coureur conserve son dossard invalidé car c'est son laisser-passer pour accéder aux navettes, bus, repas, salles de soins...

Toute personne ayant quitté la course avant de l'avoir terminée et sans en aviser l'organisation devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles, à partir des postes de ravitaillement.

14 ASSURANCE INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE

Un rapatriement par hélicoptère coûte plus de CHF 3'000. Tous les ans, des coureurs se font piéger faute d'avoir été suffisamment prévoyants. Chaque coureur doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en Suisse.

Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme de votre choix.

15 PENALISATION - DISQUALIFICATION

Les concurrents refusant de se conformer au présent règlement pourront être éliminés, notamment pour :

- Absence de dossard
- Falsification de dossard
- Prise d'un raccourci
- Retard au départ de la compétition (selon le retard) ;
- Non pointage aux postes de contrôles
- Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus)
- Refus de se faire examiner par le personnel sanitaire
- Non-assistance à un concurrent en détresse
- Matériel obligatoire manquant

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du Comité de course.

16 CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

17 JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- du directeur de la course
- du Vice-président de l'organisation
- du responsable technique
- des chefs de poste concernés
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

18 MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ; ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, fort risque orageux...) le départ peut être reporté de quelques heures ou simplement annulé. Aucun remboursement ne sera effectué dans ce type de situation.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation. Dans de tels cas de figure, aucun remboursement ne pourra être considéré.

19 ASSURANCE

Responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Assurance Accident

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

NB : les évacuations hélicoptérées en Suisse sont payantes.

20 DROITS A L'IMAGE

En s'inscrivant à une des épreuves du « Montreux Trail Festival », les coureurs acceptent que leur nom, adresse et numéro de dossard puissent être transmis aux photographes. Les coordonnées des coureurs peuvent également être connues par la publication de la liste des inscrits/départs et du journal des résultats. Par ailleurs, des photos prises lors de la manifestation peuvent être publiées dans les imprimés, le matériel promotionnel et sur le site Internet de l'organisateur. En revanche, ce dernier s'interdit de céder le fichier des participants à des fins commerciales. L'organisateur se réserve toutefois le droit d'utiliser les données des participants afin de promouvoir une prochaine édition de l'épreuve. En cas de désaccord à l'une ou l'autre des conditions précitées, le participant avertira l'organisateur par écrit au plus tard 10 jours avant la manifestation.

TERMS AND CONDITIONS

The English translation is for convenience, and only the French version is authoritative.

1 ORGANISATION

The association "Dénivelé positif" has been established according to its articles of constitution which have been duly registered with the relevant authorities.

2 RACES

We organize five long, medium and short distance alpine trail-running races using official footpaths of Riviera region and Vaud Alps.

- 1) **MXAlps** with start and finish in Montreux over approximately 55km and 4'200m positive elevation
- 2) **MXSky** with start and finish in Montreux over approximately 30km and 2'100m positive elevation
- 3) **Freddie's Night** with start and finish in Montreux over approximately 15km and 1'000m positive elevation
- 4) **Queen's Night** in Montreux and surroundings over approximately 6km and 300m positive elevation
- 5) **MXFamily**, with 2 relays (parent-child) with a common finish in Montreux. The adult will run on the MXSky trail.
- 6) And a race for children, the **MXKIDS**, on the lake embankments in Montreux.

All races are individual. Competitors go at their own pace but must complete the race within a set time.

3 REGISTRATION CONDITIONS

MXAlps is opened to any person, male or female, born in **2001 and before**.

There is no age limit for the other races but participants for **MXSky**, **Freddie's Night** and **Queen's Night** who are less than 18 years old will have to provide a parental consent form.

The courses include sections at high altitude where harsh and extreme conditions may be encountered (wind, cold temperatures, rain, snow). Facing those conditions requires adequate training, an appropriate level of fitness as well as self-sufficiency.

When registering to any of the races, the runner must:

- be conscious of the length and difficulty of the race.
- know how to deal with difficult outdoor weather conditions due to the altitude (darkness, wind, cold, fog, rain or snow)
- know how to deal with physical or mental problems due to extreme tiredness, digestive problems, muscle pain, small injuries...
- be in good health and not suffer from any condition incompatible with endurance sports.
- acknowledge that the organization committee cannot guarantee absolute security during the race.

Participants are required to read and abide by the terms and conditions and ethics of the race. The jury's decision is final.

4 CATEGORIES

- Juniors : 2000 to 2005*
- Espoirs : 1999 to 1997
- Seniors : 1980 to 1996
- Masters 1 : 1970 to 1979
- Masters 2 : 1960 to 1969
- Masters 3 : 1959 and older

For Freddie's Night and Queen's Night only a scratch ranking will be awarded for Women and Men. Regarding the MXFamily only a scratch ranking independently of the gender will be awarded.

On MXAlps Juniors and Espoirs Categories will be merged.

** For minors, a parental consent form is mandatory.*

5 REFRESHMENT STATIONS & SEMI SELF-SUFFICIENCY

The race is considered as an individual semi self-sufficient race. Drinks and food are provided at the control points and provisioning posts.

For ecological and well-being reasons, we strongly recommend to each participant to take his/her own cup for the entire race.

It is each runner's responsibility to ensure that he or she carries enough supplies to last until the next control point.

Personal assistance is limited to official control points and only within the area reserved for this purpose. Runners must follow the official route and pass through the control point even if they do not require supplies.

Accompanying a runner during a part of or the whole race is forbidden, except for the starting/finishing area.

Only holders of a visible bib properly controlled will have access to refreshment stations. Checkpoints will be deployed by the organization at random locations without prior notice.

6 REGISTRATION

Registrations can only be made on the Internet and by means of a secured credit card payment:

- MXAlps : "early bird" tarif : 79 CHF. From 10/12/2018 : 89 CHF and final increase from 02/06/2019
- MXSky: "early bird" tarif : 58 CHF. From du 10/12/2018 : 65 CHF and final increase from 02/06/2019
- Freddie's Night : "early bird" tarif : 45 CHF and final increase from 10/12/2018
- Queen's Night : "early bird" tarif : 30 CHF and final increase from 10/12/2018
- MXFamily : "early bird" tarif : 67 CHF. From 10/12/2018 : 75 CHF and final increase from 02/06/2019

Depending on availability, on site registration can be considered, except for the MXALPS, in Montreux on July 26th or 27th. A 10 CHF surcharge applies.

MXKids, only for kids is free.

The registration fee gives access to all services mentioned in the present terms and conditions. Changing your registration to another race is only possible until July 15th, 2019. No further changes will be allowed after that date. There can be no reimbursement due for these changes.

7 SUBSCRIPTION CANCELLATION

Any participant can, at the time of their registration, subscribe to a cancellation insurance as long as the payment is processed through Internet with a credit card, and the insurance fee will be added to the registration fee.

The goal of this insurance is to allow the reimbursement of the registration fee in the case of the runner wanting to cancel his participation because of one of these factors:

- An accident, a serious illness, or the death of the runner himself
- A serious illness needing hospitalization, or the death of the husband/wife or recognized partner, his or her parents or children, during the thirty days before the race.

In case of an accident or a serious illness of the runner, it is mandatory to present a medical certificate proving the impossibility to participate. Any other cause of cancellation must be proven by presenting a certificate delivered by the competent authority.

There will be no reimbursement if the runner has not subscribed to the cancellation insurance.

Conditions of reimbursement: All requests must be sent with the appropriate certificates within ten days following the races. The requests are handled within three months. The reimbursement requests should be sent to:

Dénivelé Positif
« Montreux Trail Festival »
Rte de Pierre-Ozaire 2B
CH-1073 Savigny
SUISSE

8 EQUIPEMENT

Equipement	MXAlps	MXSky	Freddie's Night	Queen's Night	MXFamily
stock of water minimum 1 litre	✓				
stock of water minimum 0.5 litre		✓	✓	(✓)	✓
Jacket, with a hood ²	✓	✓	(✓)	(✓)	✓
Torch with replacement batteries	✓		✓	✓	
Backup torch	(✓)				
personal beaker	✓	✓	(✓)	(✓)	✓
survival blanket 1.40m x 2m minimum	✓	✓	(✓)	(✓)	✓
whistle	✓	✓			✓
adhesive elastic band enable making a bandage or a strapping	✓	(✓)			(✓)
food reserve	✓	✓			✓
long running trousers ¹	✓				
mobile phone with option enabling its use in CH	✓	✓	✓	✓	✓
Warm long-sleeved shirt	✓	(✓)			(✓)
Gloves	(✓)				
Spare T-shirt	(✓)				
cap or bandana	(✓)	(✓)			(✓)
sunglasses	(✓)	(✓)			(✓)
Sun cream	(✓)	(✓)			(✓)

✓ mandatory (✓) recommended

Remarks:

Mandatory equipment may also be checked during the race. It is your responsibility to keep it at all times with you, throughout the entire race.

Based on weather conditions, the organisation team may announce a change in mandatory equipment.

If you decide to use poles, you must keep them throughout the whole race

¹ can be leggings or a combination of leggings and long socks which cover the legs completely

9 BIB NUMBERS

The bibs are individually handed out to every runner upon presentation of an ID photo and after in inventory check of the mandatory equipment.

The bibs are to be attached on the breast or the stomach and must be permanently and entirely visible during the race. Your bib must at all times be worn on top of all layers of clothing. You cannot attach it to your bag or leg. The name and logo of our partners must not be modified or hidden.

Your bib is your accreditation to gain access to shuttles, buses, control posts, medical facilities, relaxation rooms, showers, deposit and pick-up facilities. Unless you refuse to comply with orders given by one of the organizers of the race, the bib is never taken away from you, but in case you give up the race, the number is deactivated.

10 RUNNERS BAG

Personal bags can be dropped off at the start and picked-up at the registration area. No bag given by the organization.

Contents of the personal bags are not checked. Therefore, no claims regarding their contents will be accepted. We recommend not to leave any valuables in the bags. The association is not liable for any items stolen or lost.

11 SECURITY AND MEDICAL ASSISTANCE

There are rescue posts at various strategic locations. These posts are in direct phone contact with Race Control.

Rescue posts are entitled to assist any person in danger with the appropriate and conventional medical measures as set out by the organization. Rescuers and medical staff are empowered to disqualify any competitor incapable of finishing the course (by deactivating his/her race number). Competitors deemed to be at risk are evacuated at the discretion of the Rescue Staff. If deemed necessary, and for the sole interest of the safety of the rescued person, an official mountain rescue organization will be called upon which, from that moment on, will direct the operation and will put into action any suitable measures, e.g. a helicopter rescue. The cost arising from such an exceptional rescue operation will be borne by the rescued person who will also have to ensure his/her return trip from the place where he/she has been evacuated to. The competitor is solely responsible to file the relevant claim with his/her own insurance. A competitor calling on a doctor or a rescuer submits himself to their authority and undertakes to accept their decisions.

In addition to the rescue system, medical care staff are present at certain posts to assist you in case of severe medical problems. Medical help provided in remote and alpine sections of the course is inevitably limited to severe problems. Help in case of harmless problems related to the nature of the race can be administered in lower located control posts according to availability of medical care staff.

Access to medical care and the type of care administered is at the discretion of the medical staff.

Please note that the phone number of the emergency rescue service in Switzerland is 144.

For organizational and cost reasons, we strongly recommend to any participant to contact first our Security base in Montreux. The phone number will be printed on each bib.

12 MAXIMUM TIME ALLOWED AND CUT-OFF TIMES

	COL DE CHAUDE 26 km	SONCHAUX 40 km
MXAlps	After 8h00	After 11h

	JAMAN 17 km	MONTREUX Arrivée
MXSky	After	After
MXFamily	6h00	9h00

The cut-off times for leaving the main control posts will be defined at a later stage and communicated in the race roadbook.

These time limits are calculated to enable participants to reach the Finish line in the maximum time imposed, while having optional stops to rest, eat, In order to be allowed to continue the race, the competitors must set off again from the control post before the fixed time limit (whatever their arrival time at the control post).

Any disqualified competitor wishing to continue the race can only do so after having returned his bib, at his own risk and in complete autonomy.

13 ABANDON AND REPATRIATION

Except for injury, a runner must not abandon anywhere else other than at a control point. He must therefore inform the person in charge of the post, who will invalidate his bib number. The runner keeps his cancelled bib because it is still his pass for shuttles, buses, meals, medical facilities, ...

Any runner who leaves the course without having informed the organizers will have to support any charge due to research into his disappearance.

In the case of unfavorable weather conditions justifying partial or total cancellation of the race, the organization ensures the repatriation of runners from the nearest control post.

14 PENALTY – DISQUALIFICATION

Any failure to comply with the following rules shall be duly sanctioned and participants may be disqualified:

- No bib
- Falsification bib
- Taking a considerable shortcut
- Delay at the start of a competition (case by case)
- Not passing through a control point;
- Pollution or degradation of sites

- Refusal to be examined by our sanitary team
- Not helping someone in difficulty
- Lacking any mandatory equipment

15 DRUG TEST

Any competitor can be submitted to a drug test during or at the Finish of the event. If he/she refuses or abstains, the competitor is sanctioned as if found guilty of taking drugs.

16 RACE JURY

The Race Jury consists of:

- the Race Director
- the organization Vice-President
- the Technical Director
- the heads of the relevant control posts
- and relevant people deemed competent by

The jury is empowered to give a ruling, in a reasonable time frame, on all dispute, sanction, disqualification or any other relevant matter raised during the event. The ruling will be without appeal.

17 MODIFICATIONS TO THE RACE OR TO THE TIME ALLOWANCE; CANCELLATION OF THE RACE

The organization reserves the right to modify without notice and at any moment the races and the positioning of the rescue refreshment posts or to modify the time allowance. In the case of very unfavorable weather conditions (important amounts of rain and of snow at high altitude, strong risk of storms) the start can be delayed for a few hours or purely cancelled; no refund will be done in such a case.

18 INSURANCE

Liability (civil responsibility):

The organizer has subscribed to a liability insurance for the duration of the event. This liability insurance covers the financial damages of its direct responsibility, of that of its staff and of the participants.

Individual accident insurance

Each competitor must subscribe to an individual accident insurance covering possible costs for search and rescue services. Such insurance can be taken with any organization of the competitor's choice.

NB: helicopter rescue services in Switzerland are not free of charge

19 IMAGE AND PERSONAL INFORMATION RIGHTS

Every competitor irrevocably grants to the organizers the rights of all photos or footage taken of him/her during the event. The organizers can use or license the image of the competitors, in full or in parts, in any publication, commercial or otherwise, portfolio or public display. The participants undertake not to prosecute or to institute proceedings or demands against the organizer concerning the use of the photos or footage.

The participants acknowledge and agree that their name, address and bib number are shared with the photographers, and that their name, age, bib numbers and race one participates to are published on the Internet on the registration application site. The organizers are not sharing any starting list directly with third-parties for advertising campaigns but such a list may be used to promote a new edition of the race.

In case of disagreement with any of the above conditions, the participant will notify the organization in writing no later than 10 days before the event, and should refrain from registering.